



Règlement Tournoi 2020

BASTIA AGGLOMÉRATION FUTSAL

26, 28, 29 Février & 1^{er} Mars 2020

ARTICLE 1

Sous l'égide de la FFF et la Ligue Corse de Football, *BASTIA AGGLOMÉRATION FUTSAL* est l'organisateur du tournoi Futsal qui se déroulera les 26, 28, 29 Février et 1^{er} Mars 2020 au Gymnase Pépito Ferretti.

ARTICLE 2

Tous les participants devront être titulaires de la licence 2019/2020. Les licences seront déposées au secrétariat avant la première rencontre et récupérées après la dernière rencontre. Il sera demandé de remplir une feuille de tournoi en respectant :

- Nom
- Prénom
- N° de licence
- N° des joueurs

ARTICLE 3

Le Comité Organisateur se réserve le droit d'exclure tout joueur ou toute équipe qui ne respecterait pas les règles du sport et le règlement du tournoi.

Un joueur exclu lors d'une rencontre, sera automatiquement suspendu pour la rencontre suivante.

ARTICLE 4

La durée des rencontres pour les phases de poules sera :

- U11 : 10 minutes
- U13 : 10 minutes

La durée des rencontres pour les phases finales sera :

- U11 : 12 minutes
- U13 : 12 minutes

Pour les catégories U7 à U9 le temps de jeu complet n'excédera pas 50 minutes maximum par joueur.

Pour la catégorie U11 le temps de jeu complet n'excédera pas 60 minutes maximum par joueur. Pour

la catégorie U13 le temps de jeu complet n'excédera pas 70 minutes maximum par joueur.

ARTICLE 5

Le décompte des points pour les phases de poules sera le suivant :

- Match gagné 3 points -
- Match nul 1 points
- Match perdu 0 point
- Match perdu par forfait 0 point. Le forfait sera enregistré pour l'équipe bénéficiaire le score de 3 à 0.

Pour les catégories U7 à U9 aucun point ne sera comptabilisé.

Concernant les catégories U6/U7 et U8/U9 le tournoi se déroulera sous forme de plateau en respectant le temps de jeu maximum imposé par la FFF.

ARTICLE 6

Le règlement de jeu sera celui de la FFF (Futsal).

ARTICLE 7

Les équipes seront constituées comme suit :

- 1 gardien - 4 joueurs
- 0 à 4 remplaçants

L'accès au terrain sera autorisé aux joueurs accompagnés de 2 éducateurs par équipes.

Les remplacements s'effectueront à n'importe quel moment du match et autant de fois que souhaité par l'éducateur.

ARTICLE 8

Les arbitres seront désignés pour chaque rencontre par le Comité Organisateur.

Chaque joueur devra être équipé obligatoirement, d'un maillot, d'un short, de chaussures Futsal ou baskets propres et de protèges tibias. L'utilisation de crampons est interdite.

Toute réclamation devra être portée avant le début de la rencontre. Le Comité Organisateur est seul compétent pour traiter tous litiges. Les décisions sont sans appel.

ARTICLE 9

Seront qualifiés pour les phases finale, en catégorie U11 et U13, les 4 premiers de chaque poule.

Les équipes classées 1^{er} et 2^e sont qualifiées pour le tournoi élite.

Les équipes classées 3^e et 4^e sont qualifiées pour le tournoi honneur.

L'équipe classé 5^e et 6^e le cas échéant et donc dernière de leurs poules sont éliminées.

Cet article peut varier, en fonction du nombre d'équipes et de poules inscrites et sera précisé sur le planning des rencontres pour les catégories U11 et U13.

Le classement est établi au plus grand nombre de points. En cas d'égalité les équipes seront départagées de la manière suivante :

- 1) Au goal average général
- 2) Au goal average particulier
- 3) A la meilleure attaque
- 4) A la meilleure défense

5) Par une série de 3 tirs au but par équipe

ARTICLE 9 bis

A partir des phases finales, en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il sera procédé à une série de 3 tirs au but par équipe. En cas d'égalité, une nouvelle série de tirs au but au finish, désignera le vainqueur de la rencontre.

ARTICLE 10

Chaque délégation devra s'assurer pour tous risques d'accidents relatifs à ses membres ainsi que leur responsabilité civile au regard de tiers. Les dirigeants et joueurs devront être couverts par leur propre assurance.

BASTIA AGGLOMÉRATION FUTSAL décline toute responsabilité en cas de vols, pertes ou accidents survenant pendant le tournoi.

ARTICLE 11

Les joueurs des équipes vainqueurs et finalistes, seront récompensés lors de la remise des prix.

ARTICLE 12

La participation des clubs à ce tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

*Le club organisateur,
BASTIA AGGLOMÉRATION FUTSAL*

